

(N° 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1906.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent
de l'armée pour 1906.

(Voir les n^{os} 8 et 30, session de 1905-1906, de la Chambre
des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président ; le
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, DE LANIER, MULLE DE TER SCHUEREN et
le Comte W. DE MERODE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1906 a été voté
par la Chambre des Représentants par 76 voix contre 49 et 1 abstention,
dans la séance du 23 décembre 1905. Votre Commission vous propose
l'adoption du Projet de Loi par 3 voix et une abstention.

Le Rapporteur,
C^{te} W. DE MERODE.

Le Président,
Comte DE BERGEYCK.